

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3109

7 décembre 2013

### SOMMAIRE

1741 Asset Management Funds Sicav ...	149219	Jado Holding Company S.A. SPF .....	149231
3B4Sports S.A. ....	149211	Julius Baer Multicash .....	149206
Accessible Luxury Holdings S.à r.l. ....	149220	Julius Baer Multilabel .....	149205
aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l. ....	149212	Julius Baer Special Funds .....	149205
Agence Européenne de Prestations Com- merciales S.A. ....	149220	LDV Management Holding S.C.A. ....	149186
Agrindus S.A. ....	149221	Lemon Finance S.A. ....	149186
Aircraft Solutions Lux III S.à r.l. ....	149220	LP, SA .....	149206
Aircraft Solutions Lux II S.à r.l. ....	149220	Lubex Luxembourg S.A. ....	149205
Aircraft Solutions Lux IX S.à r.l. ....	149219	Luxlait Développement S.A. ....	149206
Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l. ....	149218	Marsalux S.à r.l. ....	149209
Aircraft Solutions Lux V S.à r.l. ....	149218	Massinvest S.A. ....	149210
Aircraft Solutions Lux XII S.à r.l. ....	149220	Matray S.à r.l. ....	149209
Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l. ....	149219	Mauboussin SAS .....	149208
A.T.T.C. Directors S.à r.l. ....	149212	"MAZE" Sarl .....	149208
A.T.T.C. Management S.à r.l. ....	149221	Menuires S.à r.l. ....	149208
A.T.T.C. Services S.à r.l. ....	149212	Merlin Entertainments Group Luxem- bourg 2 S.à r.l. ....	149206
BN & P Abaris .....	149187	MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l. ....	149211
BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l. ....	149207	Microshop S.à r.l. ....	149210
b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR) .....	149212	Millepore S.A. ....	149209
Cameron International S.A. ....	149207	Millepore S.A. ....	149209
CBRE Global Osiris Luxembourg Fund ..	149187	Mindev et Associés S.A. ....	149210
Citycon Holding S.à r.l. ....	149208	Monter S. à r. l. ....	149210
Cognizant Technology Solutions Luxem- bourg S.à r.l. ....	149207	Netdevops Ltd. Luxembourg Branch ...	149211
DGH Hof Real Estate S.à r.l. ....	149193	Project Minerva Properties S.à r.l. ....	149231
DMX Management S.A. ....	149188	ProLogis European Holdings XXII S.à r.l. .....	149232
EEE 5 S.à r.l. ....	149205	ProLogis France CI S.à r.l. ....	149232
Energy Systems International S.A. ....	149204	ProLogis France CIV S.à r.l. ....	149232
Europa Ruby S.à r.l. ....	149204	ProLogis France CIX S.à r.l. ....	149232
Fondation Lëtzebuurger Blannevereene- gung .....	149221	ProLogis France IX S.à r.l. ....	149232
GPL Holding S.A. ....	149213	TCCL Management S.A. ....	149231
Iberint S.A. ....	149187	THL Technology Holdings Sarl .....	149231
		TSA Mexican Funds S.à r.l. ....	149232

**LDV Management Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.756.

—  
Notice is hereby given to the shareholders of the Company that two (2)

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company shall be held as follows:

1) at the registered office of the Company on 31 December 2013 at 11 a.m. CET (the "Meeting 1") with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the report of the liquidator;
2. Appointment of the auditor to the liquidation;
3. Miscellaneous.

2) at the registered office of the Company on 31 December 2013 at 3 p.m. CET (the "Meeting 2") with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the report of the auditor to the liquidation;
2. Discharge to be given to the liquidator and the auditor;
3. Closing of the liquidation;
4. Designation of the place where the books and the corporate documents will be deposited and kept during five years;
5. Miscellaneous.

Meeting 1 and Meeting 2 are referred to as the "Meetings".

The resolutions on both agendas may be passed by a simple majority of the votes casted at the Meetings. Each share entitles its holder to one (1) vote at the Meetings.

Each shareholder may participate at the Meetings by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the Meetings to identify, hear and speak to each other. The participation in the Meetings by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders who are unable to attend the Meetings in person may vote by way of voting forms (the "Voting Forms") which can be obtained at the registered office of the Company (Tel: +352 26 78 84 78 58).

In order to vote at the Meetings, the shareholders may be present in person provided that the Company has been informed, for organizational reasons in writing of his intention to attend the Meetings by 30 December 2013 close of business by e-mail to [flahaye@ef-trust.com](mailto:flahaye@ef-trust.com). The shareholders not attending the Meetings in person are invited to send back the Voting Forms to the registered office of the Company by 30 December 2013 close of business.

Only Voting Forms received prior the Meetings are taken into account for the calculation of the quorum.

Référence de publication: 2013169322/37.

---

**Lemon Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.722.

—  
Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 novembre 2013, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

*Avis de convocation*

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 décembre 2013 à 13:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Les actionnaires sont également convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 décembre 2013 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
3. Nominations Statutaires
4. Transfert de siège social
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013161766/795/30.

---

**Iberint S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.857.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 18 décembre 2013 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013165253/795/15.

---

**BN & P Abaris, Fonds Commun de Placement.**

Hiermit informieren wir, dass der Investmentfonds BN & P Abaris - Absolute Return Equity (Anteilscheinklasse I: WKN A0Q88Q, ISIN LU0386282163 und Anteilscheinklasse R: WKN A0Q88R, ISIN LU0386282320) mit Wirkung zum 31. März 2011 liquidiert wurde.

Die Liquidationserlöse wurden am 07. April 2011 ausgezahlt. Alle Anteilhaber wurden erreicht, somit erfolgte keine Zahlung an die Caisse de Consignation.

Das Liquidationsverfahren ist somit abgeschlossen und der geprüfte Schlussbericht des Wirtschaftsprüfers kann kostenlos bei der Verwaltungsgesellschaft eingesehen werden.

Luxembourg, im Dezember 2013.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013170023/12.

---

**CBRE Global Osiris Luxembourg Fund, Fonds Commun de Placement.**

The Board of Managers of CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à.r.l., having its registered address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg (the "Management Company") decided to liquidate and close CBRE Global Osiris Luxembourg Fund (the "Fund").

The Board of Managers resolved to:

1. Appoint CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à.r.l. as liquidator in order to proceed with the liquidation of the Fund in accordance with Luxembourg laws and regulations;
2. Put the Fund into Liquidation with effect 1st April 2013;
3. Close the Liquidation of the Fund with effect 8th August 2013;
4. Keep the accounts and records of the Fund for a period of five years at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Luxembourg, 5th December 2013.

CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à r.l.

*Liquidator*

Référence de publication: 2013170019/16.

---

**DMX Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 181.145.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Xavier-Marie MASSE, né le 16 septembre 1955 à Granville (France) et demeurant 4, rue du Paradou à F-35008 Dinard (France) et

2. Madame Delphine MASSE, née le 26 novembre 1970 à Rennes (France) et demeurant 4, rue du Paradou à F-35008 Dinard (France).

Les parties comparantes, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination «DMX Management S.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.**

- 4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

**II. Capital social - Actions****Art. 5. Capital social.**

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cents (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Actions.**

- 6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur.
- 6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.
- 6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.
- 6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.
- 6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Conseil d'administration.**

- 7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres divisé en deux catégories d'administrateur, les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.
- 7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.
- 7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.**

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.
- 8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la

Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des administrateurs.**

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires,

par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision**

### **Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des Bénéfices.**

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

### **Disposition générale**

**Art. 18.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Sur ces faits,

Monsieur Xavier-Marie MASSE, prénommé, déclare souscrire à 1.550 actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500)

Madame Delphine MASSE, prénommée, déclare souscrire à 1.550 actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500)

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

*Résolutions des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

*Administrateur A*

- Monsieur Xavier-Marie MASSE, né le 16 septembre 1955 à Granville (France) et demeurant 4, rue du Paradou à F-35008 Dinard (France) et président du Conseil d'Administration

- Madame Delphine MASSE, née le 26 novembre 1970 à Rennes (France) et demeurant 4, rue du Paradou à F-35008 Dinard (France)

*Administrateur B*

Madame Sandrine BISARO, né le 28 juin 1969 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg

2. REVICONSULT Sàrl, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.013, est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Xavier-Marie MASSE, Delphine MASSE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2013. Relation GRE/2013/4113. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149135/322.

(130182570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

**DGH Hof Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.304.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of October,

Before me, Maître Jean SECKLER, notary with offices in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

DGH Industrial Holdings S.à r.l., a private limited-liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated by a deed drawn up by the officiating notary on October, 23<sup>rd</sup>, 2013, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

with its registered office at L-1940 Luxembourg, 296-298 Route de Longwy, here represented by its sole Manager empowered to represent the company by its sole signature, namely Mr Jean-Philippe MERSY, employee residing professionally in Howald, rue des Scillas.

The appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary, to draw up the following articles of association for a private limited-liability company ("société à responsabilité limitée"), which it establish as follows:

### **Part I. Corporate form and Name, Registered office, Corporate purpose and Term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "DGH Hof Real Estate S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

### **Part II. Share capital and Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12'500.-), divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares, with a par value of one (EUR 1.-) euro each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

### Part III. Management, The board of managers and Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of June of each year, at 15 p.m..

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

## Part V. Financial year and Allocation of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

## Part VI. Dissolution and Liquidation

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

## Part VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

### *Subscription and Payment*

These Articles have been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12'500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at EUR 1,250.-.

### *Transitional Provisions*

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2013.

### *Extraordinary general meeting*

The abovementioned shareholder(s), representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at one (1).
2. Mr. Jean-Philippe MERSY, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 45 rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand Duchy of Luxembourg) is appointed Manager for an unlimited period.
3. The Company's registered office shall be located at 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The present instrument was drawn up in Howald, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, who are known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person/ sign together with the notary this original instrument.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

DGH Industrial Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2013, dont le siège social se situe à L-1940 Luxembourg, 296-298 Route de Longwy, ici représentée par son gérant unique en fonction avec pouvoir de signature individuel, savoir M. Jean-Philippe MERSY, employé résidant professionnellement à Howald, rue des Scillas (Grand-Duché de Luxembourg).

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les " Statuts").

La Société adopte la dénomination "DGH Hof Real Estate S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12'500.-), divisé en douze mille cinq cents (12'500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à douze mille cinq cents (12'500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.250,- EUR.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associée précitée, représentant l'intégralité du capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à un.
- 2) Monsieur Jean-Philippe MERSY, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 45 rue des Scillas, L-2529 Howald (Grand-Duché de Luxembourg), est nommé gérant pour une durée illimitée.
- 3) Fixation du siège social de la Société à 296-298, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Philippe MERSY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2013. Relation GRE/2013/4321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013153366/571.

(130187879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

---

**Europa Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.666.650,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.413.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés (l'«Assemblée») de la Société à Luxembourg en date du 28 octobre 2013*

L'Assemblée a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, avec effet au 28 octobre 2013;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER, Londres, Royaume-Uni;
3. de réélire Deloitte Audit (anciennement «Deloitte Audit S.à r.l.»), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013155915/23.

(130190986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Energy Systems International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.188.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 octobre 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Paula da Silva Mendonça, avec adresse au 6, Rue du Travail, 1400 Nivelles, Belgique
- Bruce Alan Thames, avec adresse au 6, Rue du Travail, 1400 Nivelles, Belgique
- Daniel Bruce Binkley, avec adresse au 57275, Lewis Avenue, 74105 Tulsa, Etats-Unis
- Robert Doyle McGrew, avec adresse au 57275, S. Lewis Avenue, OK 74121 Tulsa, Etats-Unis
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L -1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013155928/21.

(130190899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**EEE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.091.700,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.814.

—  
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés (l'"Assemblée") de la Société à Luxembourg en date du 29 octobre 2013

L'Assemblée a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Peter Cluff, gérant de classe A de la Société, avec effet au 29 octobre 2013;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de classe A de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, SW1W 8ER, Londres, Royaume-Uni;
3. de réélire Deloitte Audit (anciennement "Deloitte S.A."), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013155924/23.

(130190981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Lubex Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.956.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013156091/10.

(130190792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Julius Baer Special Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.784.

—  
Le bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

*Pour JULIUS BAER SPECIAL FUNDS*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013156072/14.

(130191089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Julius Baer Multilabel, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.126.

—  
Le bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.  
*Pour JULIUS BAER MULTILABEL*  
Société d'Investissement à Capital Variable  
RBC Investor Services Bank S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013156068/14.

(130191095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Julius Baer Multicash, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.405.

Le bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.  
*Pour JULIUS BAER MULTICASH*  
Société d'Investissement à Capital Variable  
RBC Investor Services Bank S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013156065/14.

(130191098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 346.300,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.847.

—  
*Rectificatif*  
*Dépôt L130123247*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156123/12.

(130190953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Luxlait Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7759 Roost,

R.C.S. Luxembourg B 62.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Roost, le 8 novembre 2013.  
*Pour LUXLAIT DÉVELOPPEMENT S.A.*  
Claude STEINMETZ  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013156114/13.

(130190919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**LP, SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.513.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société LP, S.A., en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 25 octobre 2013, que l'actionnaire unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, General Atlantic Coöperatief U.A., une société ayant son siège social au Herikerbergweg 152, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas.

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative immatriculée sous le numéro B 65477 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:  
c/o General Atlantic Coöperatief U.A., Herikerbergweg 152, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

General Atlantic Coöperatief U.A.  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2013156103/22.

(130190970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.004.170.121,69.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.407.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 octobre 2013*

En date du 16 octobre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de révoquer le mandat de M. Carlos Daniel Rizzo da Fonseca, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 16 octobre 2013;

- de nommer M. Jose Miguel Vilela Junior, né le 20 juin 1974 à Rio de Janeiro, Brésil, demeurant professionnellement au Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3477, 14° andar, 04538-133 Itaim Bibi, São Paulo, Brésil, en tant que gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 16 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Stijn CURFS  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013157149/19.

(130192769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Cameron International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 59.300.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013157174/10.

(130192690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Cognizant Technology Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.524.

—  
*Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 11 novembre 2013*

L'associé unique de la Société accepte la démission de M. Jonathan Olefson de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cognizant Technology Solutions Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013157168/13.

(130192536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Citycon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.003,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.410.

---

Veuillez prendre note:

1. Du changement de l'adresse de la gérante de catégorie B suivante:

- Anu Kristiina Tuomola, née le 14 juin 1974 à Hämeenlinna en Finlande est désormais domiciliée à Korkeavuorenkatu 35, étage 4, FI - 00130 Helsinki, Finlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citycon Holding S.à r.l.

Jacob Mudde

Manager A

Référence de publication: 2013157165/16.

(130192857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**"MAZE" Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 110.554.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 novembre 2013 la décision suivante:

- Nomination de Bertrand PARTY, né le 12 juin 1976 à Muret, France, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157421/15.

(130192909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Mauboussin SAS, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.353.

---

Le bilan français au 31 décembre 2012 de la société mère MAUBOUSSIN SAS, 20, place Vendôme F-75001 Paris a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013157420/12.

(130192286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Menuires S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.093.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157424/10.

(130192998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Matray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.419.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L130039418.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MATRAY S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013157419/15.

(130192834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Marsalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.042.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 novembre 2013*

1. Mesdames Michele MORIOT et Tessy LANG ont démissionné de leur mandat de gérante.
2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, R.C.S. Luxembourg B64.474, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
3. Le nombre des gérants a été diminué de 2 (deux) à 1 (un).

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Marsalux S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013157398/17.

(130192855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Millepore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.730.

—  
Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157432/9.

(130192860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Millepore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.730.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17.10.2013 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3 A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RODRIGUES Eugenio, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2019

Pour copie conforme  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013157433/17.

(130192881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Microshop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 117.007.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 novembre 2013.

*Pour MICROSHOP S.A R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013157431/12.

(130192428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Massinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.078.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue en date du 29 octobre 2013*

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean-Pascal Caruso, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que nouvel Administrateur de la Société pour une durée de six ans avec effet au 29 octobre 2013;

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Julio Castro Caldas, Avocat, résidant à Lisbonne 1050-047 (Portugal), Av. 5 de Outubro, 17-7 en tant que nouvel Administrateur de la Société pour une durée de six ans au 29 octobre 2013;

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013157417/16.

(130192637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Mindev et Associés S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.562.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157435/9.

(130192875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Monter S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 139.519.

---

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 12.11.2013.

Référence de publication: 2013157438/10.

(130192840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**MGP Asia III TMK 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 168.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/11/2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013157430/12.

(130192632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**3B4Sports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 164.018.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale tenue en date du 19 juin 2013, les actionnaires de la Société ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de la Société de l'exercice social clos au 31 décembre 2013;
- Renouvellement du mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de la Société de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

En conséquence de ce qui précède, au 19 juin 2013, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Halsey S.à r.l., représenté par son représentant permanent Christophe Gammal -administrateur de Classe A;
- Daphné Charbonnet - administrateur de Classe A;
- Christophe Gammal - administrateur de Classe A;
- Michaël Goosse - administrateur de Classe A;
- Xavier Robert - administrateur de Classe A;
- Philippe Blatter - administrateur de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013157660/23.

(130192515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Netdevops Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1221 Luxembourg, 33, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 181.447.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

*Extrait*

En date du 15/06/2013 Netdevops Ltd. Luxembourg Branch, une succursale de Netdevops Ltd., IT société de conseil, constituée en Grande-Bretagne, immatriculée au registre de commerce en Grande-Bretagne sous le numéro 8336581 a commence son activité consistant principalement.

La société a aussi pour objet:

- Conception, et le déploiement de systèmes de réseau et d'informatique pour l'entreprise
- L'expertise professionnelle de l'infrastructure informatique existante et conseils
- La conception, du réseau et du système, l'évaluation, l'estimation et la mise en oeuvre de nouvelles solutions informatiques
- L'automatisation des processus informatiques, les meilleures solutions pour les clients individuels
- Services d'exploitation et la gestion quotidienne de l'informatique pour les clients

Cette succursale sera généralement fournir tous les services nécessaires pour Grant-Duché de Luxembourg entreprises intéressées par notre- société. IT conception et la mise en oeuvre de conseil, réseau et systèmes, l'automatisation.

Le représentant permanent pour l'activité de la succursale est

Monsieur Guillermo Liarte Cano

Il a le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de a représenter eu justice par sa seule signature et pouvoir de gestion.

Sont membres du conseil d'administration de Metdevops Ltd.:

- Guillermo Liarte Cano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Netdevops Ltd. Luxembourg Branch*

Joanna Woky ska / Guillermo Liarte Cano

Référence de publication: 2013157668/30.

(130192266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**A.T.T.C. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.364.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur / Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013157696/11.

(130193647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR), Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 158.626.

Der bisherige Teilhaber der Gesellschaft, namentlich b-to-v II S.à r.l., hat mit Wirkung zum 13. Oktober 2011 seinen Gesellschaftsnamen in b-to-v Partners S.à r.l. geändert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Oktober 2013.

*Für die b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR)*

*Ein Beauftragter*

Référence de publication: 2013157685/13.

(130193810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 490.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.215.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. November 2013.

*Für die aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l.*

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013157684/14.

(130193815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**A.T.T.C. Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.362.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur / Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013157694/11.

(130193966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

### **GPL Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 181.478.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage

#### A COMPARU:

Monsieur Geert POULEYN, administrateur de sociétés, né à Waregem (Belgique) le 31 mai 1965, demeurant à B-9870 Olsene, Grote Steenweg, 21, de nationalité belge, détenteur de la carte d'identité numéro 590-9625476-95, inscrit au registre national belge sous le numéro 65 05 31 351 22,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 octobre 2013.

La précitée procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ici représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «GPL HOLDING S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (€ 200.000.-), représenté par deux cent mille (200.000) actions numérotées de 1 à 200.000, d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.-) chacune, réparties en dix (10) classes d'actions, de la manière suivante:

- La «Classe A» comprend les actions numéros un (1) à dix mille une (10.001);
- La «Classe B» comprend les actions numéros dix mille deux (10.002) à trente et un mille cent douze (31.112);
- La «Classe C» comprend les actions numéros trente et un mille cent treize (31.113) à cinquante-deux mille deux cent vingt-trois (52.223);
- La «Classe D» comprend les actions numéros cinquante-deux mille deux cent vingt-quatre (52.224) à soixante-treize mille trois cent trente-quatre (73.334);
- La «Classe E» comprend les actions numéros soixante-treize mille trois cent trente-cinq (73.335) à quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-cinq (94.445);
- La «Classe F» comprend les actions numéros quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quarante-six (94.446) à cent quinze mille cinq cent cinquante-six (115.556);
- La «Classe G» comprend les actions numéros cent quinze mille cinq cent cinquante-sept (115.557) à cent trente-six mille six cent soixante-sept (136.667);
- La «Classe H» comprend les actions numéros cent trente-six mille six cent soixante-huit (136.668) à cent cinquante-sept mille sept cent soixante-dix-huit (157.778);
- La «Classe I» comprend les actions numéros cent cinquante-sept mille sept cent soixante-dix-neuf (157.779) à cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (178.889);
- La «Classe J» comprend les actions numéros cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-dix (178.890) à deux cent mille (200.000).

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

### **Restrictions à la cession des actions**

#### **Art. 5bis.**

##### **(i) Cessions à titre onéreux**

Les actionnaires ne pourront céder les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des personne(s), actionnaire(s) ou pas, à qui il entend céder les actions (le "Cessionnaire Proposé"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Cessionnaire(s) Proposé(s) ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et

restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant. En cas de décision d'un Bénéficiaire de ne pas utiliser son droit de préemption, son droit de préemption sera transféré proportionnellement aux autres Bénéficiaires, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

S'il y a plusieurs Bénéficiaires qui désirent exercer leur droit de préemption, ils peuvent le faire proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Cessionnaire Proposé, aux prix et conditions proposés par ce Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Cessionnaire Proposé effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Cessionnaire Proposé qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

(ii) Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit d'actions de la société aux descendants sont libres.

Les donataires, les héritiers et légataires d'actions de la société, autres que des descendants du donateur ou testateur, peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à la donation ou l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire ou la donation des actions, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-donateurs/héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les donataires, héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les donataires, héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les donataires, héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

La composition du conseil d'administration est décidée par l'assemblée générale, selon une des deux hypothèses ci-dessous.

- L'assemblée générale peut décider de nommer les administrateurs dont au moins un d'entre eux sera désigné par l'assemblée générale en tant qu'administrateur I (l'«Administrateur I») et au moins deux d'entre eux seront désignés par l'assemblée générale en tant qu'administrateurs II (les «Administrateurs II») (la «Composition 1»). La décision de nomination et la publication de celle-ci doivent mentionner quel administrateur est nommé en tant qu'Administrateur I et quels administrateurs sont nommés en tant qu'Administrateurs II.

- L'assemblée générale peut décider de nommer trois administrateurs, sans distinguer selon les catégories d'administrateurs (la «Composition 2»).

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Dans le cas de la Composition 1 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, toute décision du conseil requiert la majorité absolue des administrateurs dont au moins un Administrateur I et au moins un Administrateur II.

Dans le cas de la Composition 2 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, toute décision du conseil requiert la majorité absolue des administrateurs.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Dans le cas de la Composition 1 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, la société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins un Administrateur I et au moins un Administrateur II.

Dans le cas de la Composition 2 du conseil d'administration, visée à l'article 6 ci-dessus, la société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de cet administrateur.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature d'un responsable de cette gestion.

La société est en outre valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de mandataires spéciaux, dans les limites de leur mandat.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### **Année sociale - répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription*

Les deux cent mille (200.000) actions numérotées de 1 à 200.000 ont été souscrites par Monsieur Geert POULEYN, préqualifié.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de deux cent mille euros (€ 200.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille sept cent cinquante euros (€ 1.750.-).

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide, selon la Composition 1, visée à l'article 6 des statuts de la société, de nommer 3 administrateurs, à savoir:

- en tant qu'administrateur I (l'«Administrateur I»):

Monsieur Geert POULEYN, préqualifié;

- en tant qu'administrateurs II (les «Administrateurs II»):

\* La société à responsabilité limitée «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C Management SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

\* Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2018.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 novembre 2013. Relation: CAP/2013/4135. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 11 novembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013157675/299.

(130193035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

**Aircraft Solutions Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.154.

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux V S.à r.l. B156154 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux V S.à r.l.

Référence de publication: 2013157705/11.

(130193616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.518.

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l. B156518 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l.

Référence de publication: 2013157706/11.

(130193614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Aircraft Solutions Lux IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.659.

---

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux IX S.à r.l. B159659 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux IX S.à r.l.

Référence de publication: 2013157704/11.

(130193613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**1741 Asset Management Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 131.432.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a lieu le 30 août 2013 à 14.00 heures*

- L'Assemblée approuve la ré-élection comme Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014 de:

Monsieur Jacques Elvinger, 2 place Winston Churchill, 1340 Luxembourg.

Monsieur Antonio Thomas, 33, rue de Gasperich, 5826 Hesperange. Luxembourg

- L'Assemblée approuve l'élection comme Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014 de:

Monsieur Roberto Forte, Bahnhofstrasse 8, 9001 St. Gallen, Suisse.

Monsieur Markus Wagner, Kirchstrasse 79, 9490 Vaduz Liechtenstein.

- L'Assemblée approuve la ré-élection de Deloitte Audit S.à r.l. 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, comme "Réviseur d'Entreprises Agréé", jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Ce dépôt remplace le dépôt n° L130190815.

*Pour le compte de 1741 Asset Management Funds SICAV*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013157659/21.

(130192613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.

---

**Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 70.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.046.

---

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l. B171046 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l.

Référence de publication: 2013157709/11.

(130193610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Aircraft Solutions Lux XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 166.575.

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux XII S.à r.l. B166575 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux XII S.à r.l.

Référence de publication: 2013157708/11.

(130193611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Aircraft Solutions Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 131.676.

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux III S.à r.l. B131676 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux III S.à r.l.

Référence de publication: 2013157703/11.

(130193617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Aircraft Solutions Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 60.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 143.076.

Les comptes annuels de Aircraft Solutions Lux II S.à r.l. B143076 au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aircraft Solutions Lux II S.à r.l.

Référence de publication: 2013157702/11.

(130193618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Accessible Luxury Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.309.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157698/10.

(130193924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 101.628.

EXTRAIT

Monsieur Gérard Witters, administrateur-délégué de la société Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A. a décidé de transférer le siège de la société avec effet immédiat au 31, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013157700/13.

(130193901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Agrindus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 (rectifiant le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2010 enregistré et déposés le 03.06.2011 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L110085770.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

*Pour: AGRINDUS S.A.*

*Société anonyme*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

*Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe*

Référence de publication: 2013157687/17.

(130193399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**A.T.T.C. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 59.363.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen*

*Administrateur / Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013157695/11.

(130193322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

---

**Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung, Fondation.**

Siège social: L-7540 Berschbach, 47, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg G 149.

—  
*Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

*Rapport sur les comptes annuels*

Conformément au mandat donné par Le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION LËTZEBUERGER BLANNEVEREENEGUNG, comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant les commentaires sur ces comptes annuels.

*Responsabilité du Gérant dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

*Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de

réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci,

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION LÉTZEBUERGER BLANNEVEREENEGUNG au 31 décembre 2012, ainsi que du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à son règlement d'ordre intérieur et aux méthodes généralement appliquées pour l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Fiduciaire Joseph TREIS S.à r.l.

Joseph TREIS

Réviseur d'Entreprises Agréé

#### Bilans aux 31 décembre

ACTIF	2012	2012	2011	2011
Libellé				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains . . . . .	718 760,20		718 760,20	
Agencements et aménagements de terrains . . . . .	286 956,58		337 161,86	
Constructions . . . . .	17 927 486,63		19 011 567,45	
Autres installations, outillages et mobilier . . . . .	867 343,53		820 556,39	
Autres immobilisations corporelles . . . . .	10 060,00	19 810 606,94	10 060,00	20 898 105,90
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Parts dans des entreprises liées . . . . .		25 000,00		25 000,00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks . . . . .	53 600,00		31 100,00	
Clients et comptes rattachés . . . . .	206 590,15		190 510,27	
Créances sur entreprises liées . . . . .	32 043,74		182 043,74	
Fournisseurs débiteurs . . . . .	36 042,93		924,13	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux . . . . .	47 192,08		78 732,43	
Etat et autres collectivités publiques . . . . .	459 776,32		879 259,94	
Valeurs mobilières . . . . .	3 482 372,40		124 372,40	
Banques, établis. financiers et assimilés et caisse . . . . .	12 656 128,52	16 973 746,14	13 961 600,26	15 448 543,17
<b>CHARGES A REPORTER . . . . .</b>		<u>27 475,96</u>		<u>30 960,83</u>
		<b>EUR 36 836 829,04</b>		<b>EUR 36 402 609,90</b>
<b>PASSIF</b>				
Libellé	2012	2012	2011	2011
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs etc. . . . .	21 455 193,02		21 455 193,02	
Fonds dédiés s/subventions . . . . .	1 160,46		1 855,72	
Résultats reportés . . . . .	3 654 838,41		2 030 452,43	
Résultat de l'exercice . . . . .	1 329 531,49		1 624 385,98	

149223

Subventions d'investiss. et d'équipement . . . . .	8 480 387,96	34 921 111,34	9 117 956,01	34229843,16
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . . . . .		95 374,43		124 246,53
DETTES				
Clients créditeurs . . . . .	10 531,94		6 769,95	
Fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	194 616,47		205 293,45	
Personnel et comptes rattachés . . . . .	804 842,13		857 332,59	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux . . . . .	484 242,55		745 717,61	
Etat et autres collectivités publiques . . . . .	314 460,72		193 313,30	
Autres dettes . . . . .	7 949,46	1 816 643,27	39 093,31	2 047 520,21
PRODUITS A REPORTER . . . . .		3 700,00		1 000,00
		<u>EUR 36 836 829,04</u>		<u>EUR 36 402 609,90</u>

*Profits et Pertes aux 31 décembre*

Libellé	2012		2011	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises . . . . .	14 976 815,96		14 001 265,08	
Autres produits de gestion courante . . . . .	386 258,91		383 592,41	
Subvention d'exploitation . . . . .	1 584 200,64	16 947 275,51	1 439 837,63	15 824 695,12
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats . . . . .	1 384 336,01		1 379 062,97	
Autres charges externes . . . . .	388 121,10		401 016,81	
Autres services extérieurs . . . . .	517 201,95		447 176,55	
Impôts, taxes et versements assimilés . . . . .	2 777,36		2 703,82	
Charges de personnel . . . . .	13 097 519,16		12 399 693,87	
Autres charges d'exploitation . . . . .	3 700,21		7 040,32	
Dotations aux amortissements et aux provisions . . . . .	1 549 198,08	16 942 853,87	1 567 751,33	16 204 445,67
RÉSULTAT D'EXPLOITATION . . . . .		4 421,64		-379 750,55
PRODUITS FINANCIERS . . . . .		214 641,34		200 273,52
RÉSULTAT FINANCIER . . . . .		214 641,34		200 273,52
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Cotisations, dons, legs et subsides . . . . .	414 184,64		1 048 282,81	
Subventions d'exploitation				
Produits sur exercices antérieurs . . . . .	31 370,60		78 451,88	
Plus-value de cession d'actifs immobilisés				
Reprise sur amort. conventions et provisions . . . . .	664 857,83	1 110 413,07	648 084,65	1 774 819,34
CHARGES EXCEPTIONNELLES . . . . .		2 619,73		43 625,32
REPRISES SUR CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS . . . . .		2 675,17		72 668,99
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL . . . . .		1 110 468,51		1 803 863,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE . . . . .		<u>EUR 1 329 531,49</u>		<u>EUR 1 624 385,98</u>

ANNEXES

*Remarques*

La Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung résulte du changement de la dénomination de la Fondation de l'Association des Aveugles et des statuts suivant acte notarié du 5 novembre 2007.

Les actes concernant les statuts et leurs changements ont été publiés au Mémorial C 76 de 1986 page 3644 et suivantes et C 615 du 12.03.2008 pages 29490 et suivantes.

La dissolution de l'Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg a.s.b.l. a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 novembre 2007 de même que le transfert de tout le patrimoine ainsi que tous les engagements vers la Fondation Lëtzebuenger Blannenvereenegung.

Le Grand-Duc de Luxembourg a approuvé le changement statutaire le 11 janvier 2008.

Le Tribunal de Luxembourg a homologué la décision à l'Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg du 17 novembre 2007 par jugement en matière d'homologation de décisions d'associations sans but lucratif en son audience du 17 janvier 2008.

La présentation des chiffres comparés des exercices 2012 et 2011 est celle de la Fondation Lëtzebuenger Blannenvereenegung.

Durée: La durée de la fondation est illimitée.

#### Modes d'évaluation

#### ACTIF

##### Actif immobilisé

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires ou au prix de revient, pouvant comporter une partie des coûts indirects.

A l'exception des terrains et des autres immobilisations corporelles des corrections de valeur sont calculées de façon linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les taux linéaires sont les suivants: 2,9169% à 25%

##### Immobilisations financières

Les titres ayant le caractère d'immobilisations sont évalués au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires. En cas de dépréciation qui de l'avis du conseil d'administration revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture des comptes annuels. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

##### Actif circulant

##### Stocks

Au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de réalisation

##### Clients et comptes rattachés

Au plus bas du montant nominal ou de la valeur de recouvrement

##### Créances sur entreprises liées

Au plus bas du montant nominal ou de la valeur de recouvrement

##### Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Au plus bas du montant nominal ou de la valeur de recouvrement

##### Etat et autres collectivités publiques

Au plus bas du montant nominal ou de la valeur de recouvrement

##### Valeurs mobilières de placement

Au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de marché

##### Banques, établissements financiers et assimilés et

Valeur nominale à la date de clôture

##### caisse

##### Charges à reporter

Montant nominal, comprend les charges enregistrées avant la date de clôture et Imputables à un exercice ultérieur

N.B.: Certains actifs Immobilisés hérités en totalité ou en pourcentage, grevés ou non de droits d'usufruit ou similaires ne sont pas valorisés dans les comptes annuels principalement en attendant les décomptes des notaires chargés des successions.

#### PASSIF

##### Fonds propres

##### Fonds associatifs

Reprend tous les comptes réserves antérieurs et le report à nouveau Subventions d'exploitation non encore utilisées à la fin de l'exercice.

##### Fonds dédiés s/subventions

##### Résultat de l'exercice

##### Subventions d'investissement

Reçues de l'Etat luxembourgeois et de la Commune, inscrites pour leur valeur initiale, amorties selon le même principe et une durée prenant plus ou moins fin avec les amortissements de l'actif auquel elles se rapportent.

##### et d'équipement

Certaines subventions reçues sont grevées d'obligations de remboursement partiel ou total en cas de réalisation ou de cessation des actifs auxquels elles se rapportent.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance. Elles sont indiquées à leur valeur estimée de besoin.

#### Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés	Valeur de remboursement
Personnel et comptes rattachés	Valeur de remboursement
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	Valeur de remboursement
Etat et autres collectivités publiques	Valeur de remboursement
Autres dettes	Valeur de remboursement
Produits à reporter	Montant nominal, comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

Les fonds propres ont dès l'origine de l'Association des Aveugles et Malvoyants en 1955 été alimentés par les apports et les résultats des exercices à moins d'affectation de montants à divers comptes de réserves. De même les héritages ont été inscrits en produits du compte de profits et pertes avec la contrepartie à des comptes de l'actif du bilan selon la nature des objets. Cette méthodologie de la présentation a été maintenue dans la présentation des comptes.

Comme tous les décomptes de l'assurance dépendance n'étaient pas approuvés par les organes débiteurs certains montants à recevoir ont dû être en partie estimés.

En ce qui concerne la conversion des postes en devises:

La Fondation tient ses livres comptables en euros.

Les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique. Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués

Individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Seules les pertes de change latentes sont enregistrées au compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation. Les gains de change latents ne sont donc pas enregistrés au compte de profits et pertes. Les avoirs en banque en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes avec enregistrement global des gains ou pertes en résultant au compte de profits et pertes.

#### *Provisions pour risques et Charges*

Provision pour rente viagère Welschbillig-Muller . . . . .	60 374,43 €
Autres provisions . . . . .	35 000,00 €
	<u>95 374,43 €</u>

Les autres provisions comprennent un montant de 35 000 € concernant un litige de congédiement.

#### *Immobilisation financière*

Le 12.11.2008 la Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung a constitué la société Bieschbecher Atelier s.à r.l. au capital de 12 500 € entièrement souscrit et libéré par la Fondation. L'objet de cette société est la reprise de l'activité du Bieschbecher Atelier à partir de l'exercice 2009 en lieu et place de la Fondation.

En 2012 la Fondation Lëtzebuurger Blannevereenegung a repris toutes les parts de la Résidence pour personnes âgées Hertha Winandy s.à r à leur valeur d'émission, soit 125 parts 100 € correspondant au capital de 12 500 €,

#### *Affectation du résultat*

Le Conseil d'administration délibérera de l'affectation du bénéfice de l'exercice de 1 329 531,49 €

#### *Personnel*

Personnes occupées en moyenne: 323 en 2012 et 273 personnes en 2011

Objet: "La fondation a pour objet l'amélioration du sort des déficients visuels et la veille à la défense de leurs intérêts. Elle recherche la collaboration avec toute institution ou service ayant des objectifs similaires.

Elle encourage ou soutient des initiatives prises en faveur des déficients visuels par des organismes privés ou publics.

La fondation exerce à l'égard des déficients visuels le rôle de conseiller, leur prodigue aide et assistance morale et matérielle, à l'exclusion de tout soutien pécuniaire. Elle veille à l'orientation professionnelle des déficients visuels, à leur éducation et à leur Insertion dans la vie active. Pour atteindre cet objectif, la fondation peut créer, reprendre et gérer toutes oeuvres, prendre toutes initiatives, acquérir tous biens meubles, et construire ou acquérir tout immeuble nécessaire à la réalisation de son objet. Est désigné par «déficient visuel» au sens des présents statuts toute personne dont l'acuité visuelle du meilleur oeil avec correction est inférieure à trois dixièmes ou dont le champ visuel est inférieur à dix degrés."

Budget 2013

HOME -- Dépenses		
601120000	Produits pharmaceutiques .....	20 000 €
601210000	Produits à usage d'aides et de soins .....	250 000 €
601710000	Vivres .....	510 000 €
601720000	Boissons .....	75 000 €
603120001	Variation de stock infirmerie .....	1 000 €
606110000	Eau (voir aussi évac. Eaux usées 628 500 100) .....	30 000 €
606120000	Electricité .....	130 000 €
606120001	Electricité photovoltaïque .....	300 €
606130001	Gaz BHKW .....	160 000 €
606130002	Gaz chaudière .....	50 000 €
606310000	Fournitures produits d'entretien .....	70 000 €
606331000	Petit outillage .....	12 000 €
606332000	Bitzatelier .....	500 €
606411000	Fournitures de bureau .....	4 000 €
606421000	Petit équipement informatique .....	2 000 €
606700000	Entretien buanderie .....	25 000 €
606810000	Carburants .....	3 000 €
606830100	Masse d'habillement au personnel .....	15 000 €
606840000	Gaz/bouteille .....	150 €
611230000	Sous-traitance Cuisine	- €
611510000	Sous-traitance - Assurance Dépendance .....	16 000 €
611810000	Sous-traitance Nettoyage	- €
613211090	Locations appartements Rés.H. W. ....	130 000 €
614000090	Gérance Rés. H. W. ....	15 000 €
615100100	Entretien et réparations moyens de transport .....	3 000 €
615200200	Entretien BHKW .....	2 000 €
615201000	Entretien et réparations biens immobiliers .....	90 000 €
615300100	Entretien et réparations matériel informatique .....	3 000 €
615500100	Entretien et réparations biens mobiliers .....	60 000 €
615630100	Contrats de maintenance biens immobiliers .....	50 000 €
615630200	Contrats de maintenance BHKW .....	30 000 €
615640100	Contrats de maintenance matériel informatique .....	10 000 €
615650100	Contrats de maintenance biens mobiliers .....	2 500 €
615810000	Entretien alentours .....	5 000 €
616110100	Assurances bâtiments .....	24 000 €
616120100	Assurances véhicules .....	3 000 €
616130100	Assurances installations .....	300 €
616600100	Assurance responsabilité civile .....	4 500 €
616700100	Assurances accident usagers .....	1 000 €
618630100	Frais de formation du personnel autres .....	100 €
618640100	Frais de formation du personnel de soins .....	22 000 €
621170000	Personnel intérimaire Cuisine	- €
621480000	Personnel prêté Nettoyage	- €
622610100	Honoraires d'avocats .....	2 000 €
622620100	Honoraires d'expert-comptable et de réviseur .....	15 000 €
623100000	Annonces et insertions .....	1 000 €
623400001	Cadeaux et pourboires .....	15 000 €
623900000	Dons courants, sponsoring	- €
625100100	Voyages et déplacements .....	200 €
625700100	Réceptions et frais de représentation .....	1 000 €
626200100	Téléphone, télécopie etc .....	16 000 €
626300000	Frais Internet .....	40 €

628158100	Cotisations aux associations professionnelles .....	20 000 €
628400100	Elimination des déchets industriels et pharmaceut .....	6 000€
628500100	Evacuation des eaux usées .....	35 000 €
628600100	Elimination des déchets non industriels .....	28 000 €
628800001	Autres charges de gestion courante .....	15 000 €
632000100	Impôt foncier .....	160 €
638000100	Taxes sur les véhicules .....	300 €
639810000	Taxes visites techniques des véhicules .....	30 €
639830000	Droits d'auteur et abonnements antenne collective .....	2 500€
672300000	P&P ex. antér. séc. soc.	- €
672800000	P&P ex. antérieur autres	- €
642110000	Rémunération de base .....	12 760 394 €
642120000	suppléments trav. Dim., congés, férié	
642140000	Gratifications, primes et commission	
642200089	Remb. Congé polit.Educ.	
642700000	remb.rém. Malad.(= Mutuelle) .....	- 330 000 €
645200001	charges sociales - parts patronales	
645200011	charges sociales - cotisations mutualités	
	total rémun. ....	12 430 394 €
	neutr. ....	12 430 394 €
682110000	Dot.corr.val.agenc.aménag.terrains alentours	
682110089	Dot.corr.val.agenc.aménag.terrains alentours MR	
682121000	Dot. corr. val. constructions&bâtiments .....	1 500 000 €
	Dot. corr. val. constructions&bâtiments HW	
682121089	Dot. corr. val. constructions&bâtiments MR	
682310000	Dot.corr.val. équipement de transport	
682380000	Dot.corr.val.installations.outillage et mobilier	
	Dot.corr.val.installations.outillage et mob HW	
682380080	Dot.corr.val. FLB petit équip.informatique	
682380089	Dot.corr.val.installations.outillage et mobilier M	
682381000	Dot.corr.val. BHKW	
682382000	Dot.corr.val.Installation photovoltaïque	
682383000	Dot.corr.val.Installation électronique	
685810000	Dot.provisions p.risques cour.&exc.	
	total dot. Corr. Val. ....	1 500 000 €
	neutr. ....	1 500 000 €
	TOTAL DEPENSES HOME .....	15 916 974 €
	HOME - recettes	
706410000	Actes essentiels de la vie .....	10 000 000 €
706420000	Tâches domestiques	
706430000	Soutien	
708878001	Actes kiné (20%)	
706510000	Actes infirmiers	
706520000	Actes kiné (100% - 80%)	
	total .....	10 000 000 €
	neutr. ....	10 000 000 €
708120001	Produits personnel cantine (rts) .....	40 000 €
708120002	Produits personnel cantine (carnet) .....	10 000 €
708180000	Ventes tabliers au personnel .....	1 500 €
708300090	RHW'Rembours. fait par Gérance aux locataires	- €
708310000	Loyer immobilier .....	28 000 €
708821000	Repas fournis aux visiteurs .....	130 000 €
	708821200 Vente boissons	55 000
708823100	Téléphone .....	5 000 €

708826001	Vente matériel .....	25 000 €
708829001	Recettes Bitzatelier .....	6 000 €
708829002	Animation .....	2 000 €
708829003	Recettes Buanderie .....	250 €
708851001	Pensionnaires .....	4 424 544 €
708852000	Fonds national de solidarité hébergement	
	total .....	4 424 544 €
	neutr. ....	4 424 544 €
708851002	Recettes séjours	- €
708880001	Recettes diverses	- €
708880002	Vente énergie électrique .....	160 000 €
708880003	Vente énergie photovoltaïque .....	15 000 €
708821001	Repas fournis au BAT .....	19 000 €
708823185	B.At. Télécom abos .....	800 €
708880385	B.At. Eau .....	2 000 €
708880485	B.At. Electricité .....	1 200 €
708880585	B.At. Chauffage .....	1 000 €
708821098	Repas fournis à MR compte interne .....	115 000 €
708821198	Collations fournies à MR compte interne .....	25 000 €
708821298	Boissons fournies à MR compte interne .....	500 €
708823298	Téléphone pour MR compte interne .....	500 €
708824098	Buanderie pour MR compte interne .....	12 000 €
708880398	Eau pour MR compte interne .....	2 500 €
708880598	Chauffage pour MR compte interne .....	1 700 €
708880498	Electricité pour MR compte interne .....	2 500 €
708880698	Frais administratifs pour MR compte interne .....	6 500 €
708880798	Entretien & dépannage pour MR compte interne .....	1 500 €
708881398	Recettes nettoyage pour MR compte interne .....	25 000 €
708310090	Loyers Rés. Hertha Winandy .....	65 000 €
708880390	Recettes nettoyage Rés. H. W. ....	22 000 €
708880490	Recettes chauffage Rés. H. W. ....	22 000 €
708880590	Recettes poubelles Rés. H. W. ....	1 500 €
708880690	Recettes frais de bureau Rés. H. W. ....	600 €
708880790	Recettes entretien & dépannage Rés. H. W. ....	2 500 €
744000100	Subventions destinées à promouvoir l'emploi .....	27 000 €
765000100	Escomptes obtenus .....	3 000 €
772300000	P&P ex. ant.sécurité sociale	- €
772810000	P&P ex. antérieur autres	- €
777200000	QP amort.Subv.Inv.Equip.Convention II&III .....	616 100 €
785100000	Repr.s.provisions p.risques&charges courants	
	TOTAL RECETTES HOME .....	15 878 694 €
	RESULTAT HOME	-38 280 €
	FLB - Dépenses	
642110000	Rémunération de base .....	179 459 €
642120000	suppléments trav. Dim., congés, férié	
642140000	Gratifications, primes et commission	
642200089	Remb. Congé polit.Éduc.	
642700000	remb.rém. Malad.(= Mutuelle) .....	- 5 000 €
645200001	charges sociales - parts patronales	
645200011	charges sociales - cotisations mutualités	
	total rémun. ....	174 459 €
	neutr. ....	- 174 459 €
601600180	FLB Moyens auxiliaires .....	6 000 €
603161080	FLB Variation stock moyens auxiliaire	- €

606411080	FLB Fournitures de bureau	14 000 €
606421080	FLB Petit équipement informatique	1 000 €
616600180	FLB Assurance R.C.	150 €
616700180	FLB Assurance accidents	800 €
618500180	FLB Frais de colloques, séminaires, conférences	500 €
618630180	FLB Frais de formation du personnel autres	- €
618640180	FLB Frais de formation du personnel de soins	- €
622620180	FLB Honoraires d'expert-comptable et de réviseur	15 000 €
623100080	FLB annonces et insertions	- €
623400180	FLB Cadeaux et pourboires	12 000 €
623900080	FLB dons courants, sponsoring	1 000 €
623900180	FLB Aide aux pays sous-développés	10 000 €
623900280	FLB Aide à la recherche	10 000 €
625100180	FLB Voyages et déplacements	- €
625700180	FLB Réceptions et frais de représentation	1 000 €
626100180	FLB Timbres	9 000 €
626200180	FLB Téléphone, télécopie etc	1 400 €
626300080	FLB frais Internet	150 €
627100180	FLB Frais sur titres	50 €
627300180	FLB Frais de compte	1 500 €
628158180	FLB Cotisations aux associations internationales	5 500 €
628800180	FLB Fester	4 000 €
628800280	FLB Loisirs	70 000 €
628800380	FLB Caisse de décès mutualiste	200 €
628800480	FLB Bibliothèque Audio	11 000 €
628800680	FLB achat livres pr donneurs de voix new	3 000 €
628800580	FLB frais collecte à domicile	63 000 €
658000080	FLB rente Welschbillig	8 000 €
682121000	Dot.corr.val.constructions&bâtiments	77 000 €
682380000	Dot.corr.val.installations,outillage et mobilier	
	total dot. Corr. Val.	
	neutr.	
	TOTAL DEPENSES FLB	499 709 €
	FLB - Recettes	
708826280	FLB Recettes Moyens auxiliaires	7 000 €
708829180	FLB Fester	16 000 €
708829280	FLB Recettes Loisirs	50 000 €
708829380	FLB Recettes Bibliothèque sonore	5 500 €
708829480	FLB Recettes donneurs de voix	1 000 €
708310085	Loyer B.At. Sàrl	35 500 €
732000180	FLB Dons sans droit de reprise	180 000 €
732000280	FLB Troncs sans droit de reprise	500 €
733000080	FLB Successions, legs sans droit de reprise	- €
737000180	FLB Collecte à domicile	150 000 €
741200080	FLB Subventions communales	4 600 €
744000180	FLB Subv. Destinées à promouvoir l'emploi	28 000 €
764000080	FLB Intérêts sur obligations	- €
767000080	FLB Plus-values de cession d'obligations	- €
784600000	Repr.corrections de valeur sur valeurs mobilières	
77281000	P&P exercice antérieur	
769000080	FLB Intérêts bancaires	100 000 €
	TOTAL RECETTES FLB	578 100 €
	RESULTAT FLB	78 391 €
	Bat - Dépenses	

656000085	B.At.Sàrl (non refacturé) .....	10 000 €
	TOTAL DEPENSES Bat .....	10 000 €
	Bat - Recettes	
	TOTAL RECETTES Bat .....	0 €
	RESULTAT B.At. ....	-10 000 €
	BBF Dépenses	
642110000	Rémunération de base .....	470 750 €
642120000	suppléments trav. Dim., congés, férié	
642140000	Gratifications, primes et commission	
642200089	Remb. Congé polit.Éduc.	
642700000	remb.rém. Malad.(= Mutuelle) .....	- 5 000 €
645200001	charges sociales - parts patronales	
645200011	charges sociales - cotisations mutualités	
	total rémun. ....	465 750 €
	neutr. ....	- 465 750 €
606330086	BBF petit équipement de faible valeur .....	1 000 €
606400086	BBF matériel administration .....	100 €
608000186	BBF matériel loisirs .....	1 000 €
608000286	BBF lettres .....	200 €
613100086	BBF frais de location moyens de transport .....	1 200 €
618630186	BBF frais de formation .....	5 000 €
623100086	BBF annonces et insertions .....	1 000 €
625120086	BBF frais de route et déplacements .....	25 000 €
625130086	BBF frais de stationnement .....	700 €
625300086	BBF frais de restauration .....	1 800 €
626200186	BBF téléphone .....	1 700 €
628210086	BBF frais d'entrées .....	1 000 €
	TOTAL DEPENSES BBF .....	505 450 €
	BBF -- Recettes	
741110086	BBF Subventions Berodung, Betreuung, Fraizait .....	435 000 €
789400000	Rep.ress.non utilisées ex.ant.s/lsubventions	
772800086	BBFP &P exercice antérieur	
	TOTAL RECETTES BBF .....	435 000 €
	RÉSULTAT BBF .....	-70 450 €
	1 RÉSULTAT MR .....	0 €

*Récapitulatif budget ordinaire  
Budget 2013*

HOME DEPENSES .....	-15 916 974 €
HOME RECETTES .....	15 878 694 €
RÉSULTAT .....	-38 280 €
FONDATION DEPENSES .....	-499 709 €
FONDATION RECETTES .....	578 100 €
RÉSULTAT .....	78 391 €
BBF DEPENSES .....	-505 450 €
BBF RECETTES .....	435 000 €
RÉSULTAT .....	-70 450 €
BAt DEPENSES .....	-10 000 €
BAt RECETTES .....	0 €
RÉSULTAT .....	-10 000 €
MAISON RELAIS DEPENSES .....	0 €
MAISON RELAIS RECETTES .....	0 €
RÉSULTAT .....	0 €
TOTAL RECETTES .....	16 891 794 €
TOTAL DEPENSES .....	-16 932 133 €

RÉSULTAT GLOBAL .....	-40 339 €
BUDGET INVESTISSEMENTS 2013	
BETREIT WUNNEN	
Dépenses .....	-2 000 000 €
Recette via Trésorerie .....	2 000 000 €
RÉSULTAT .....	0 €

Référence de publication: 2013155317/518.

(130190364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Jado Holding Company S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 31.473.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013156694/13.

(130192021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**THL Technology Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013156349/10.

(130191492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**TCCL Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 166.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013156343/12.

(130191153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Project Minerva Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156829/9.

(130191837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

**ProLogis European Holdings XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156831/9.

(130191945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**ProLogis France CI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156834/9.

(130191938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**ProLogis France CIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156835/9.

(130191939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**ProLogis France CIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156836/9.

(130191940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**ProLogis France IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156837/9.

(130191789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---

**TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013156993/9.

(130192190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2013.

---